



DGA Aménagement
NC/AH/IB/2833/18

06 05-02 2021
Olivier FERNANDEZ
Commissaire Enquêteur

CERTIFICAT DE FIN D'AFFICHAGE

Nous soussignés, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

CERTIFIONS QUE :

L'arrêté du Préfet en date du 11 mai 2018 modifiant l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2017 prescrivant le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations de la commune de La Roquette sur Siagne a bien été affiché du 18 mai 2018 au 06 juillet 2018 inclus au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, situé au 57 avenue Pierre Sépard.

Fait pour servir ce que de droit.

Grasse, le 16 JUIL. 2018

Le Président,



JV

Jérôme VIAUD

Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Vice-Président du Conseil départemental
des Alpes Maritimes